

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019**

FB/LN/CJ n° 2019/02

Objet de la délibération :**OBJET****PROJET DE PERIMETRE ET DE
STATUTS POUR UNE FUSION
ENTRE LE SIARE ET LE
SIVOM HADREP****FORMATION DU SIEPARE****EXTENSION DE SON
PERIMETRE A TOUT LE
TERRITOIRE DE HANCHES****NOMBRE DE CONSEILLERS**En exercice : **29**

Présents : 21

Pouvoirs : 04

Votants : 25

Date de convocation :
24/09/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 30 septembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME.

Etaient présentsMesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
BELHOMME François, DAVID Guy, MATHIAU Jacques, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, METRAL-CHARVET Denis.Absents Excusés :

BONVIN Béatrice, Pouvoir à Cl. BROUSSEAU - BOMMER Danièle, Pouvoir à M. GAUTIER - VAN CAPPEL Nathalie, Pouvoir à B. ETAMPE - LARCHER Annick, Pouvoir à Ch. BREVIER.

Absents : QUAGLIARELLA Lydie, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud.Secrétaire de séance : F. BLANCHARD**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5212-16 et L5212-27,**VU** l'arrêté inter préfectoral (Préfectures d'Eure-et-Loir et des Yvelines) du 20 août 2019 définissant un projet de périmètre pour une fusion entre le SIARE et l'HADREP,**VU** la prise de compétences eau / assainissement de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France à compter du 01/01/2020,**VU** le courrier du 20 août 2019 de Madame la Préfète d'Eure-et-Loir et de Monsieur le Préfet des Yvelines,**VU** la délibération du comité syndical du SIARE en date du 9 septembre 2019 approuvant le périmètre de fusion et le projet de statuts,**VU** la délibération du comité syndical SIVOM HADREP en date du 10 septembre 2019 approuvant le périmètre de fusion et le projet de statuts,

Il est formé entre les communes de Droue s/Drouette, Epernon, Hanches, Saint-Martin de Nigelles (Eure-et-Loir), Emancé, Raizeux, Saint-Hilarion (Yvelines) un Syndicat Intercommunal à la carte qui prend la dénomination de :

**Syndicat Intercommunal Eau Potable et Assainissement de la
Région d'Epernon (SIEPARE)**

Sur l'exposé présenté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le périmètre de fusion et le projet de statuts,
- **DIT** qu'il est formé entre les communes de Droue s/Drouette, Epernon, Hanches, Saint-Martin de Nigelles (Eure-et-Loir), Emancé, Raizeux, Saint-Hilarion (Yvelines) un Syndicat Intercommunal à la carte qui prend dénomination de : Syndicat



2019-213

Intercommunal Eau Potable et Assainissement de la Région
d'Epernon (**SIEPARE**),

- **APPROUVE** l'extension du périmètre de ce syndicat à tout le territoire de la commune de Hanches pour la compétence assainissement.

Fait et Délibéré à Epernon, le 30 septembre 2019



Le Maire,

F. BELHOMME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20190930-D2019_09b_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2019

Publication : 03/10/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.